



Détachement parcelle inferieur surface constructible

Par **Valtan**, le **21/03/2013** à **14:07**

Bonjour,

Je vais essayer d'être le plus précis possible [smile3]

- Les parcelles A et B constituent un terrain construit (3028 m²)
- Parcelle A : 1715 m²
- Parcelle B : 1313 m²
- Habitation sur parcelle A
- Surface minimum constructible dans la zone est 2000 m²

Peut-on diviser la parcelle A afin de l'amputer de la surface nécessaire à obtenir 2000 m² pour la parcelle B et ainsi la rendre constructible ?

La parcelle A se retrouverait alors avec une habitation sur une surface de maximum 1028 m², bien loin des 2000 m² nécessaires pour construire dans la zone concernée.

Le POS ne parle que de minimum pour construire et ne précise rien pour les constructions existantes.

Y a-t-il des lois qui complètent les dispositions du POS lorsque celui-ci est incomplet ?

Les réponses sont très différentes à ce sujet, merci aux experts de me donner leur avis !

Par **Valtan**, le **25/03/2013** à **13:24**

Bonjour,

Je me permets de relancer, je ne pense pas que ce soit un cas si spécial ?
Pourtant j'ai beaucoup de mal à y trouver une réponse claire et précise.